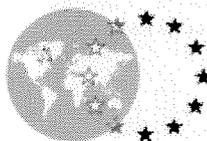


EUROPEAN EXTERNAL ACTION SERVICE



Director

MD-MENA Middle East and North Africa
MENA.DMD Director, Deputy Managing Director

Brussels, **17 JUIN 2016**
EEAS / CB / LC (Ares)

Mme Claude Léostic
Présidente de la Plateforme des
ONG françaises pour la Palestine

Sujet: Votre lettre a la HR/VP Federica Mogherini

Chère Madame Léostic,

Je vous remercie pour votre lettre du 18 avril adressée à Mme Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne (HRVP), par laquelle vous exprimez votre objection à la participation officielle de L'UE à la conférence "Stop the Boycott" qui s'est tenue à Jérusalem le 28 mars 2016. Mme Mogherini m'a prié de vous répondre en son nom.

L'ambassadeur de l'UE auprès de l'Etat d'Israël a participé et est intervenu lors de cette conférence. Les Conférences publiques offrent aux ambassadeurs de l'UE une occasion privilégiée de présenter les politiques européennes et d'ouvrir le débat avec le public de leur pays hôte. Les positions défendues correspondent à un consensus établi au niveau européen et l'intervention de M. Faaborg-Andersen à la conférence n'a pas divergé de ces positions bien définies.

L'UE considère que le respect du droit international relatif aux droits de l'homme est fondamental pour la paix et la sécurité dans la région, et qu'il importe que la société civile puisse exercer librement ses activités. A ces fins, l'UE soutient plusieurs projets et organisations d'appui aux droits de l'homme en Israël et dans le territoire palestinien occupé, et soulève régulièrement des questions relatives aux droits de l'homme dans ses dialogues avec les autorités d'Israël.

L'UE condamne toujours fermement les actes de violence, quels qu'en soient les auteurs et les circonstances. L'UE engage Israël et les Palestiniens à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver la situation, que ce soit par incitation ou par provocation, et leur demande de condamner tout attentat qui serait perpétré et de respecter rigoureusement les

principes de nécessité et de proportionnalité dans l'usage de la force. Elle demande également aux deux parties de lutter ensemble et contre l'incitation à la violence et les discours haineux.

L'UE est fermement opposée à la politique d'implantation que mène Israël et aux mesures prises dans ce cadre. L'UE et ses États membres sont attachés à la mise en œuvre intégrale et effective de la législation de l'UE et des accords bilatéraux existants applicables aux produits des colonies. L'UE se déclare déterminée à veiller à ce que, conformément au droit international, l'ensemble des accords qu'elle conclut avec l'État d'Israël mentionnent sans équivoque et expressément qu'ils sont inapplicables aux territoires occupés par Israël en 1967. Cependant, ceci ne constitue pas un boycott d'Israël, auquel l'UE est fermement opposée.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués,

p.o. John Bourke
Christian BERGER